
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 25/2 (1998)

DOI: 10.11588/fr.1998.2.61344

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Paolo PRODI, Wolfgang REINHARD (éd.), *Il concilio di Trento e il mondo moderno*, Bologne (il Mulino) 1996, 575 p. (Annali dell'Istituto storico, Quaderno 45).

A l'occasion du quatre cent cinquantième anniversaire de l'ouverture du concile de Trente (13 décembre 1545), les organisateurs de la XXXVIII^e semaine d'étude de l'Institut italo-germanique de Trente, en 1995, n'ont pas hésité à affronter un thème singulièrement complexe, qui avait été à certains égards annoncé en 1977 par la semaine portant sur «Il concilio di Trento come crocevia della politica europea» (Bologne, 1979). Il ne s'agit plus cette fois-ci d'examiner l'influence de la politique des grandes puissances sur le concile et vice-versa, mais de saisir cette interrelation au niveau de la genèse de l'Etat moderne comme protagoniste de la nouvelle politique et des transformations des structures de l'Eglise en tant qu'organisation sociale.

Paolo PRODI et Wolfgang REINHARD, dans les deux communications introductives, circonscrivent le sujet à traiter et l'insèrent fermement dans l'historiographie la plus actuelle, par exemple les analyses de Ernst-Wolfgang Böckenförde. La renonciation définitive à l'entité unitaire de la *Respublica christiana* laisse place non seulement à la *ragion di Stato* mais à une *ragion di Chiesa* qui va animer une structure cléricale autonome par rapport au pouvoir politique, ce qui engendre les conflits pluri-séculaires du juridictionnalisme. L'Eglise parcourt un chemin parallèle à celui de l'Etat en élaborant un *jus publicum ecclesiasticum* entièrement différent du droit canonique classique, en même temps qu'elle transfère une bonne partie de sa juridiction de la sphère publique au for interne, contrôle des consciences et norme éthique, tout cela sous l'égide du pontificat romain, guide puis héritier du concile.

Du nouveau *modus vivendi* entre l'Eglise et le monde, de l'adoption de concepts et de pratiques venus du modèle étatique, chacune des contributions – plus d'une quinzaine – donne des échantillons significatifs. Konrad REGEN (Impero e concilio [1521–1566]) clarifie avec son ordinaire maîtrise les questions compliquées que soulèvent les formes revêtues dans l'Empire par le droit ecclésiastique, qui connaît des évolutions en 1532, 1555, 1648, sous le regard attentif des Pères du concile et de la papauté. Umberto MAZZONE (I dibattiti tridentini: tecniche di assemblea e di controllo) met en lumière ce qu'on appellerait plutôt la mécanique du concile que ses mécanismes, dont le jeu est rapproché de celui des assemblées parlementaires. Plus proches de l'histoire religieuse traditionnelle, mais néanmoins très neufs, les exposés de Louis CHÂTELLIER (Rinnovamento della pastorale e società dopo il concilio di Trento), de Klaus GANZER (Il concilio di Trento stimolo o impedimento per la Chiesa dell'età moderna?), de Wolfgang BRÜCKNER (La riorganizzazione della devozione dei fedeli nello Stato confessionale post-tridentino), décrivent, exemples à l'appui, les stratégies qui ont conduit, nolens volens, le peuple des fidèles à intérioriser les modèles dévotionnels qui ont perduré jusqu'au milieu du XX^e siècle. Adriano PROSPERI (La confessione e il foro della coscienza) reprend la substance de son grand livre paru en 1996. Miriam TURRINI (Tra diritto e teologia in età moderna: spunti di indagine) se place sur la même ligne et attire l'attention sur une abondante littérature, tout à fait négligée aujourd'hui, consacrée aux rapports entre for externe et for interne. Giancarlo ANGELOZZI (La proibizione del duello: Chiesa e ideologia nobiliare) fait tout l'historique de la défense portée par l'Eglise à l'âge moderne. Peter BURSCHEL («Imitatio sanctorum» / Ovvero: quanto era moderno il cielo dei santi post-tridentino?) s'interroge sur ce que peut être à l'époque un modèle de vie «moderne» offert par les saints aux fidèles, en s'appuyant sur les accents privilégiés par le décret du concile sur les images et leur vénération. La recherche de l'intercession ne doit jamais impliquer de superstition. Le ciel se peuple de nouveaux saints qui ont en commun certains traits. Angelo TURCHINI (La visita come strumento di governo del territorio) revient sur un sujet très étudié pour suivre l'influence de certains modèles – d'abord l'Ordo visitandi de saint Charles – et la mise en place dans différents Etats catholiques du dispositif bureaucratique de la *visitas*. Il faut lire en complément la communication suivante, due à Cecilia NUBOLA (Visite pastorali fra Chiesa e Stato nei secoli XVI e XVII), où elle insiste sur

l'intérêt pris aux visites par le pouvoir temporel, qui peut amener des conflits. Anne CONRAD (*Il concilio di Trento e la [mancata] modernizzazione dei ruoli femminili ecclesiastici*) aborde un thème d'actualité en histoire et passe en revue les diverses formes d'apostolat ouvertes à la femme, mariage ou vie consacrée dans les ordres anciens ou les nouveaux instituts, tel celui des Dames anglaises que fonda Mary Ward. Avec Gabriella ZARRI (*Il matrimonio tridentino*) on peut suivre les discussions du concile sur le mariage, qui font apparaître un lien étroit avec les préoccupations normatives de la puissance publique: une «modernisation» est introduite dans l'ordre canonique avec les exigences de formalisation et de notoriété et le rejet formel du concubinage. On aboutit à la sacralisation du mariage. Volker REINHARDT (*Il concilio di Trento e le scienze naturali: la controversa fra Bellarmino e Galilei come paradigma*) et Carlo PONI (*Economia, scienza, tecnologia e controriforma: la teologia di Tomaso Bozio*) envisagent des situations culturelles opposées: l'une où la tradition de l'Eglise, renforcée par le concile (décret 2 de la IV^e session, 8 avril 1546) s'oppose à la modernité, l'autre où la controverse catholique entend mettre en lumière, contre le protestantisme, la supériorité dans l'ordre temporel, matériel et social, des pays restés fidèles à la foi romaine. L'étude de Romeo ASTORRI (*Il concilio di Trento nel pensiero dei canonisti tra Otto e Novecento*) conclut sur une note juridique cet ensemble d'une grande unité en dépit de la variété des sujets traités. L'historiographie du concile de Trente, et plus largement celle du christianisme de l'époque moderne, font ici un nouveau pas en avant.

Bruno NEVEU, Paris

Joseph BERGIN, *The Making of the French Episcopate 1588–1661*, Londres (Yale) 1996, IX–761 p.

Dans cet important ouvrage, Joseph Bergin s'est attaché à l'étude du «groupe» (p. VII) des évêques français depuis le temps d'Henri IV jusqu'à celui de Mazarin, non pas en reprenant les lieux communs de l'historiographie (quelques «bons» et quelques «mauvais» évêques, cf. p. 4, une «image d'Epinal», p. 8), mais en élaborant une histoire à la fois sociale, politique et ecclésiastique des 351 évêques qui ont été en exercice pendant les quelque 70 ans qui s'étendent de 1589 à 1661. Même si le sujet n'était pas absolument une «terra incognita» (cf. p. 6–9), on n'avait jamais tenté une étude aussi ample et aussi approfondie d'un groupe ecclésiastique et de son évolution en une période de temps, limitée mais décisive, de l'Ancien Régime. Déjà de ce point de vue le livre de J. Bergin fera date.

Il permet en une première étape de prendre conscience de la complexité de l'institution épiscopale sur laquelle la documentation, fragmentaire, n'est centralisée ni en France, ni à Rome, avant la fin de l'Ancien Régime, institution aux contours imprécis, le critère historiographique (qui administre un diocèse?) ne coïncidant pas avec le critère théologique (qui est consacré? cf. p. 20–23), et le cas des coadjuteurs et des suffragants (p. 23–25) et celui des diocèses constituant des enclaves ou rattachés seulement à l'Eglise de France (cf. p. 36–39) contribuant à rendre flous les statuts et les définitions. J. Bergin analyse ensuite avec rigueur le processus qui conduit à «faire» un évêque («Making bishops», p. 44): ici encore nous avons un ensemble de démarches complexes qui associait des considérations financières, sociales et proprement ecclésiastiques. En effet, si le Concordat de 1516 réservait au roi de France le droit de nomination des évêques, ce droit n'excluait pas le patronage d'autres grands personnages et cette nomination n'était que le début d'un processus qui, tant à Rome qu'en France, impliquait enquêtes, formalités financières parfois dissuasives et qui aboutissait au sacre et à la prise de possession formelle (p. 48–78). Les cas particuliers étaient nombreux; en particulier la «confiance» constituait l'attribution provisoire d'un évêché en attendant que telle famille puisse présenter de l'évêque décédé un successeur acceptable. Les stratégies familiales, politiques (récompenser des services) ou individuelles sont, à chaque